

1 - LES OPERATIONS DOMESTIQUES

Les encaissements

✓ Les virements		
• Virement reçu	<i>gratuit</i>	
✓ Les prélèvements		
• Support papier	avis de prélèvement	5,00
• Support magnétique	avis de prélèvement ordinaire	0,60
• Support télétransmission (etebac3)		
	avis de prélèvement ordinaire	0,62
• Support internet (par prélèvement)		
	saisie de prélèvements	0,60
	transfert de fichiers via Illiconet	0,60
• Prélèvement revenu impayé		17,70
• Constitution dossier émetteur		32,10
✓ Les cartes		
• Contrat commerçant (TPE) <i>-TVA-</i>	<i>nous consulter</i>	
✓ Les chèques		
• Chèque remis revenu impayé		15,00
✓ Les effets		
• Remise à l'encaissement de LCR / BOR ⁽¹⁾		
	Support papier	par remise 14,00
		par effet 4,55
	Support magnétique	par remise 5,05
		par effet 0,60
	Télétransmission ou internet (TDF ou saisie)	
		par remise 5,05
		par effet 0,60
• Impayé sur remise d'effet (LCR/BOR)		17,70
• Frais divers : prorogation, réclamation, etc		19,00
• Restitution d'effet ribé ou de LCR		27,80
✓ Les espèces		
• Conditionnement de monnaie <i>-TVA-</i>		12,75

Les paiements

✓ Les virements		
• Support papier	virement unitaire	3,60
	SCT (virement SEPA)	3,60
	virement permanent en faveur d'un tiers	1,60
	virements multiples ou liste navette, par liste	3,00
	mise en place modification/suppression	
	d'un virement permanent	6,00
	virement de trésorerie	17,75
• Support magnétique (disquette)	virement ordinaire	0,60
• Télétransmission (etebac 3)	virement ordinaire	0,60
	virement de trésorerie	8,87
• Internet	virement unitaire	<i>gratuit</i>
	SCT (virement SEPA) - en cours de mise en place	<i>gratuit</i>
	virement par liste	<i>gratuit</i>
	transfert de fichiers via Illiconet, par virement	0,60
	virement de trésorerie	8,87

✓ Les prélèvements		
• Mise en place d'autorisation de prélèvement		
	(hors certains émetteurs tels qu'EDF ou URSSAF)	8,50
• Paiement d'avis de prélèvement	<i>gratuit</i>	
• Rejet prélèvement sans provision (forfait)		20,00
• Intervention sur prélèvement ou TIP		13,90
✓ Les chèques		
• Lettre chèque	<i>nous consulter</i>	
• Emission d'un chèque de banque		19,00
• Opposition sur chèque		30,69
• Opposition sur chéquier		39,72
• Rejet de chèque pour défaut de provision (forfait)		
	Montant du chèque inférieur à 50 €	30,00
	Montant du chèque supérieur à 50 €	50,00
• Blocage provision pour chèque impayé		14,00
• Interdit bancaire par autre banque		43,50
• Duplicata lettre d'injonction		36,70
• Certificat de non-paiement		22,15
• Photocopie de chèque émis <i>-TVA-</i>		14,00
• Envoi de chéquier (hors frais postaux) <i>-TVA-</i>		4,60
✓ Les effets domiciliés		
• Échéance avisée dans le cadre d'une convention		
	de paiement sauf désaccord	<i>gratuit</i>
• Echéance avisée hors de ce cadre		4,00
• Rejet au motif sans provision		17,70
✓ Les cartes		
• Carte Business (visa internationale -débit différé)		55,00
• Carte Business (visa internationale -débit immédiat)		45,00
• Carte Visa Gold Business (débit différé)		150,00
	droits d'entrée (1ère année)	47,00
• Réfection de carte à la suite de perte ou autres motifs		19,00
	Business	19,00
	Visa Gold	78,00
• Réfection de la carte à la suite d'un vol	<i>gratuit</i>	
• Opposition sur carte pour perte ou autres motifs		19,00
	avec code confidentiel	111,00
• Opposition sur carte pour vol	<i>gratuit</i>	
• Opposition pour utilisation abusive		34,79
• Réédition de code confidentiel		19,00
• Relèvement de plafond		12,18
• Envoi de carte (hors frais postaux) en recommandé <i>-TVA-</i>		4,60
• Réclamation porteur non fondée		60,55

2. LES OPERATIONS INTERNATIONALES

Le change

• Achat / Vente de devises en compte ⁽²⁾		
	jusqu'à 76 000 €	0,5 %
	au-delà de 76 000 €	0,25 %
	minimum de perception	18,45
• Opérations de change à terme		
	commission sur opération financière	33,90

commission de levée anticipée		33,90
commission de prorogation		33,90
• Achat / Vente de devises billets ou travellers		
	commission de manipulation	3,75%
	minimum de perception	5,70
• Achat / Vente de travellers chèques en euros		
	commission de manipulation	2,00%
	minimum de perception	5,70

Les opérations à l'import

✓ Les virements sur l'étranger ⁽³⁾		
• Virements européens émis		
	support papier	3,60
	SCT (virement SEPA)	3,60
	support électronique	0,60
	Frais de réparation (IBAN erroné par exemple) <i>-TVA-</i>	20,00
• Autres virements		
	Commission de transfert jusqu'à 76 k€ - support papier	1 %
		au-delà de 76 k€ 0,5 %
		avec un minimum de 24,40
	Commission de transfert jusqu'à 76 k€ - support magnétique	0,5 %
		au-delà de 76 k€ 0,25 %
	minimum de perception	8,80
	Virement télégraphique	17,75
	Frais de correspondant (minimum)	<i>réels</i>
✓ Les règlements documentaires à l'import		
• Commission d'encaissement documentaire		1 %
	(commission de transfert en sus)	
	minimum de perception	23,05
• Bon de cession de marchandises		51,70
✓ Les crédits documentaires à l'import	<i>nous consulter</i>	

Les opérations à l'export

✓ Les virements européens reçus ⁽⁷⁾ et SCT (virement SEPA)	<i>gratuit</i>	
✓ Les autres virements internationaux reçus ⁽⁸⁾		18,73
✓ Les encaissements de chèques et d'effets payables à l'étranger		
• Effets		1,00 %
	minimum de perception	23,05
• Opérations sur effets		33,90
	frais de relance, avis de sort <i>-TVA-</i>	7,54
	frais de dossier export	11,50
• Chèques (encaissement Sauf Bonne Fin)		1,5 %
	minimum de perception	30,00
	maximum de perception	103,00
• Chèques (crédit après encaissement)		1,5 %
	minimum de perception	18,70
	maximum de perception	103,00
• Frais de port sur chèques <i>-TVA-</i>		10,00
• Frais d'impayé sur chèque (hors frais réels)		33,35
✓ Les crédits documentaires à l'export	<i>nous consulter</i>	
✓ Les autres opérations		
• Emission d'une garantie internationale, délivrance de caution ou d'aval		
	commission annuelle calculée par trimestre indivisible	2%
	minimum de perception	101,00
• Notification d'une garantie internationale reçue		

commission annuelle calculée par trimestre indivisible	1%	
minimum de perception	60,70	
• Frais de tenue de compte en devises (par trimestre, contrevaletur €)		
	50 % du standard	
• Renseignements commerciaux (hors frais réels) <i>-TVA-</i>	39,90	
• Etablissement de chèque de banque en devises	19,00	
• Ordres tardifs (après 11h00)	6,15	
	avec achat de devises	18,40
• Commission d'intervention <i>-TVA-</i>	33,90	
• Mise à disposition avec change	69,35	
• Mise à disposition sans change	51,60	
• Frais d'acheminement	<i>réels</i>	
• Télécopie <i>-TVA-</i>	11,00	

3. LA BANQUE A DISTANCE

Les services sur internet Illiconet

• Société (coût mensuel)	21,00
• Entrepreneur individuel (coût mensuel)	12,00
• Associations (coût mensuel)	6,00
• BDP Net Bourse (coût mensuel)	1,90
• Convention consultation seule (coût mensuel)	6,00
• Réfection carte Keypass	5,00

La télétransmission

✓ Transmission banque vers client (coût mensuel)	
• Relevé de compte	70,23
• Relevé de LCR/BOR impayés	11,90
• Relevé des prélèvements impayés	9,50
✓ Transmission client vers banque (coût mensuel)	
• Remise de LCR/BOR à recouvrer	<i>gratuit</i>
• Remise d'ordres de virement	<i>gratuit</i>
• Remise d'avis de prélèvement	<i>gratuit</i>

4. LES OPERATIONS SUR TITRES

Les ordres de bourse (au comptant)

• Commission forfaitaire tout ordre par valeur française	6,00	
• Ordres sur actions et valeurs assimilées		
	jusqu'à 15 000 €	1,50%
	de 15 000 à 120 000 €	1,26%
	au-delà de 120 000 €	1,02%
• Ordres sur obligations		
	jusqu'à 15 000 €	0,90%
	de 15 000 à 150 000 €	0,60%
	au-delà de 150 000 €	0,45%
• Commission minimale par ordre		25,00
• Ordres sur valeurs étrangères (hors frais correspondant)		2,39%
	minimum de perception	104,00
• Opérations sur titres non cotés		192,78
• OPCVM - autres informations		
	récession droit d'entrée jusqu'à	3.25 %
	récession frais de gestion jusqu'à	1.48 %
• Souscription OPCVM hors gamme frais fixes		64,00
• Ordres passés par internet		- 50 %



Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2010

Principales conditions générales applicables aux opérations des entrepreneurs individuels, sociétés et associations

Le présent document reprend les principales conditions générales applicables aux opérations les plus courantes en l'absence de conditions particulières. Faisant partie en tant qu'annexe de la convention de compte courant, les conditions tarifaires sont affichées et tenues à la disposition des clients et du public dans chaque agence et sur le site internet de la Banque. En cas de modification, le client sera informé par courrier deux mois avant la date d'application prévue.

Ces conditions tiennent compte des évolutions induites par l'entrée en vigueur de la Directive des Services de Paiement (DSP) au 1er novembre 2009.

Nous vous informons par ailleurs qu'à partir du 1er janvier 2010, notre établissement modifie son option pour le régime de TVA en ce qui concerne les opérations bancaires. C'est pourquoi, seules les prestations signalées par la mention « TVA » demeurent assujetties à TVA et pourront donner lieu à récupération.

7. LES DATES DE VALEUR

Les opérations domestiques

• Versement d'espèces	J
• Retrait d'espèces	J
• Remise de chèques	J + 3
• Paiement de chèques	J - 2
• Virement reçu	J
• Virement émis	J
• Remise de prélèvement - Échéance du prélèvement	J
• Remise d'effet LCR/BOR à l'encaissement	J + 5
• Remise d'effet LCR/BOR à l'escompte	J + 1
• Paiement d'effet domicilié	J - 1

Les opérations internationales

Remise de chèque tiré sur l'étranger - SBF	J + 15
Remise de chèque tiré sur l'étranger - CAE	J + 2
Autres opérations	<i>nous consulter</i>

Renvois

(1) Lorsque ces valeurs sont prises à l'escompte, il sera perçu des intérêts dont le taux standard est TBB + 4,00 avec un minimum de 5 euros de perception par remise La valeur du TBB est indiquée au point (5).

(2) La commission de change s'applique à toute opération nécessitant l'achat ou la vente de devises et est calculée par tranche.

(3) Deux types de virements :

-Virements «transfrontaliers» émis en euros vers un pays de l'EEE (Espace Economique Européen) et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC + IBAN)

L'option de frais retenue est obligatoirement l'option SHARE (frais partagés).

Ces opérations font l'objet de délais d'exécution définis : crédit à l'établissement bénéficiaire au plus tard 3 jours ouvrés après acceptation de l'ordre.

- Virements «internationaux» émis en euros hors EEE ou en devises quel que soit le pays.

(4) Les droits de garde sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 31 décembre de l'année précédente.

(5) Les crédits sont indexés sur le Taux de Base (TBB) qui est affiché dans toutes les agences et qui s'élève à 8.75 % au 01/01/10. A ce taux, s'ajoute une majoration qui est fonction de la nature et de la durée de crédit.

(6) Des intérêts sont perçus lors de la mise à disposition des fonds au taux standard de TBB + 5. Ce taux est identique pour des remises de MCNE

(7) Virements «transfrontaliers» en euros en provenance de l'EEE et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC + IBAN)

8) Virements «internationaux» en euros reçus d'un pays hors EEE ou en devises quel que soit le pays.

Banque Dupuy, de Parseval

Société Anonyme au capital de 10.000.000€ - SIREN 562 680 199 RCS MONTPELLIER
numéro ORIAS : 07008443 - Banque et société de courtage en assurance immatriculée
auprès de l'ORIAS (www.orias.fr), garantie financière et assurance de responsabilité civile
professionnelle conformes aux articles 512.6 et L512.7 du Code des Assurances
Siège Social : 10, rue Général de Gaulle - BP 168 - 34203 Sète Cedex
Téléphone : 04.67.46.29.30 - Télécopie : 04.67.74.14.77 - www.bdp.fr
BIC : BDUPFR2S

Les principales conditions d'arrêtés

• Intérêts débiteurs découvert non autorisé	TBB + 7,25
• Intérêts débiteurs découvert autorisé	TBB + 4,25
• Commission de mouvement	0,25 %
• Commission de plus fort découvert mensuel	0,10%
• Commission d'immobilisation	0,20%
• Frais de tenue de compte (perception trimestrielle) minimum	78,50
• Mise en place de concours exceptionnel de courte durée	25,00

6. LES OPERATIONS ET SERVICES DIVERS

L'épargne et la retraite entreprise *nous consulter*

- Plan d'Epargne Entreprise (PEE)
- Plan d'Epargne pour la Retraite Collective (PERCO)
- Indemnité de fin de carrière (IFC)
- Article 83

Les assurances

- Homme clé *nous consulter*
- Assurance emprunteur *nous consulter*
- Assurance décès *nous consulter*
- Sécurité Valeurs Professionnels 73,39

Les opérations diverses

- Dépôt de nuit (cotisation annuelle) **-TVA-** 88,13
- Dépôt de garantie remboursable 260,00
- Lettre de relance **-TVA-** 16,30
- Information des commissaires aux comptes **-TVA-** 145,00
- Relevé de compte (facturation mensuelle)
 - mensuel *gratuit*
 - journalier 33,00
 - quinzaine 8,35
 - quinnaire 13,70
 - édité à la demande au guichet **-TVA-** 2,50
- Changement d'adresse 20,00
- Clôture de compte *gratuit*
- Frais de recherche **-TVA--**
 - recherche inférieure à 3 mois (hors frais réels) 14,55
 - recherche supérieure à 3 mois (hors frais réels) 30,18
 - photocopie 1,15

Les recherches consécutives à un fait subit par le client (vol par exemple) sont exonérées de frais.

- Frais annuel d'actualisation administrative en fonction de la complexité du dossier de 85,50 à 285,00
- Réception d'un avis à tiers détenteur ou saisie 105,35
- Réception d'une opposition administrative (frais plafonnés à 10% de la créance) 105,35
- Attestations diverses **-TVA-** 29,26
- Avis d'opérations **-TVA-** 2,45
- Frais de télécopie **-TVA-** 7,00
- Compte inactif (par semestre) 69,40
- Frais de traitement exceptionnel par op. (par écriture générant un solde débiteur non autorisé, plafonné à 4/jour ou 35/mois) 12,00

Les droits de garde -TVA-

- Commission proportionnelle ⁽⁴⁾
 - jusqu'à 10 000 € 0,38%
 - de 10 001 à 20 000 € 0,17%
 - au-delà de 20 000 € 0,05%
- Commission fixe par ligne de valeur française 6,19
- Commission fixe par ligne d'OPCVM 6,19
- Commission fixe par ligne de valeur étrangère 18,39
- Facturation minimale par compte 61,04

Les autres opérations

- Paiement de dividendes, coupons, attribution d'actions *gratuit*
- Transfert de titres vers un autre établissement
 - valeurs françaises - par ligne 23,60
 - valeurs étrangères (hors frais correspondant) - par ligne 47,45
 - valeurs non cotées - par ligne 71,10
 - minimum de perception 94,65
- Virement interne de titres
 - valeurs françaises - par ligne 10,90
 - valeurs étrangères - par ligne 21,80
 - minimum de perception 94,65
- Relevé de compte titres à la demande **-TVA-** 14,38
- Relevé de compte titres annuel *gratuit*
- Evaluation de titres (hors frais réels) **-TVA-** 0,25%
 - minimum de perception 81,77

5. LES CREDITS, CAUTIONS ET CONDITIONS D'ARRETES

Les crédits

- Les taux ⁽⁵⁾
- Frais de dossier 1%
 - minimum de perception 270,00
- Frais d'étude pour dossier non conclu **-TVA-** 50 % des frais standards

- Avenant à un dossier de prêt en cours 260,00
- Échéance de prêt impayée au motif sans provision 15,00

Les cautions

- Acte standard - caution donnée 2%
 - Minimum de perception 106,00
 - Frais d'acte en sus 50,17
- Information annuelle des donneurs de cautions plafonnée à 44,82
- Acte de nantissement ou mise en gage 89,64
- Acte de nantissement ou mise en gage 243,10

Les cessions de créances loi «Daily» ⁽⁶⁾

- Mise en place d'une convention 100,00
- Frais par créance cédée (mini) 9,80
- Frais par bordereau de cession 4,90
- Commission de service par effet support 6,12
- Notification ou acceptation (par créance) 23,80
- Créance impayée au motif sans provision 31,50
- Créance impayée autre motif 20,10
- Modification 20,10